CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances du conseil, le lundi 13 janvier 2020 à 19 h, à laquelle sont présents la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Jean-Pierre Naud, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture, Paul-Émile Guilbault et Bernard Jeansonne, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du Code municipal.

La secrétaire-trésorière Manon Fortin est présente.

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption et dispense de lecture
 - des procès-verbaux du 2 et 16 décembre 2019;
- 3 Affaires découlant du procès-verbal
- 4 Période de questions
- 5 Administration générale
 - .1 Cotisation annuelle à l'Association des directeurs municipaux du Québec;
 - .2 Cotisation annuelle à l'Union des municipalités du Québec;
 - .3 Cotisation annuelle à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec:
 - .4 Résolution confirmant le recours aux services professionnels de base et de consultation de Cain Lamarre SENCRL;
 - .5 Confirmation de l'ajustement salarial du personnel pour l'année 2020;
 - **.6** Nomination du maire suppléant;
 - .7 Nomination d'un substitut de la mairesse aux assemblées du conseil de la MRC:
 - .8 Nomination des membres du comité de toponymie;
 - .9 Nomination des membres du comité des communications;
 - .10 Résolution concernant le projet de loi 48 Réforme agricole
 - .11 Demande d'appui financier du Train des mots;
 - .12 Adoption du règlement de taxation nº 19-473;
 - .13 Acquisition d'un lot longeant la Route 112 pour fins de parc;

6 Administration financière

- .1 Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
- .2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2019;

7 Sécurité publique

- .1 Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
- .2 Nomination d'un lieutenant quatrième grade au sein du Service de sécurité incendie;

8 Transport, voirie

Adoption - Règlement nº 19-472 décrétant l'entretien d'une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire du chemin Patterson;

9 Urbanisme, zonage et environnement

- .1 Nomination des membres du comité consultatif en environnement;
- .2 Demande de contribution financière de Conservation des Vallons de la Serpentine:
- .3 Demande de contribution financière de Memphrémagog Conservation Inc.;
- .4 Demande dérogation 2019-14 Lots 5385798 et 5385774;

10 Loisirs et culture

- .1 Nomination des membres du comité culturel;
- .2 Nomination des membres du comité des loisirs;
- 11 Hygiène du milieu
- 12 Santé et bien-être
 - .1 Demande de don du Centre de prévention du suicide JEVI;
- 13 Rapport des comités municipaux
- 14 Rapport des comités communautaires
- 15 Période de questions
- 16 Affaires nouvelles
- 17 Levée de l'assemblée

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2020-01-01)

Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault appuyé par le conseiller J.P. Naud

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2.1 <u>APPROBATION, ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES 2 ET 16 DÉCEMBRE 2019</u> (02)

2020-01-02

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance des procèsverbaux de l'assemblée ordinaire du 2 décembre, de l'assemblée de l'adoption du budget et de l'assemblée extraordinaire du 16 décembre 2019, au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller J.C. Duff appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU QUE:

- 1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2. les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 2 décembre, de l'assemblée de l'adoption du budget et de l'assemblée extraordinaire du 16 décembre 2019 soient approuvés et adoptés, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

5.1 COTISATION ANNUELLE À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (03)

Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne appuyé par le conseiller P.E. Guilbault

2020-01-03 **ET RÉSOLU** :

d'autoriser la dépense de 852 \$, taxes en sus, couvrant les frais d'adhésion et d'assurances pour M^{me} Manon Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour 2020.

ADOPTÉE

5.2 COTISATION ANNUELLE À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (04)

Il est proposé par le conseiller J.C. Duff appuyé par le conseiller V. Dingman

2020-01-04 **ET RÉSOLU** :

d'autoriser la dépense de 817,40 \$, taxes en sus, couvrant les frais d'adhésion de la municipalité à l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

5.3 COTISATION ANNUELLE À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC (COMAQ) (05)

Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne appuyé par la conseillère I. Couture

2020-01-05 **ET RÉSOLU** :

d'autoriser la dépense de 530,00 \$, taxes en sus, couvrant les frais d'adhésion de la municipalité à la COMAQ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

5.4 <u>RÉSOLUTION CONFIRMANT LE RECOURS AUX SERVICES PROFESSIONNELS DE BASE ET DE CONSULTATION DE CAIN LAMARRE SENCRL</u> (06)

ATTENDU QUE le cabinet Cain Lamarre SENCRL a présenté le 8 janvier 2020 une offre de services professionnels couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020;

2020-01-06

ATTENDU QUE l'offre porte sur une banque de 15 heures de consultation générale, donc exclusion faite des dossiers judiciarisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller J.P. Naud appuyé par le conseiller V. Dingman

ET RÉSOLU:

d'accepter l'offre de services proposée de 15 heures de consultation générale au taux horaire soumis durant l'année, exclusion faite des dossiers judiciarisés, et d'autoriser les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre SENCRL, selon les besoins, pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, selon les termes de l'offre de service datée du 8 janvier 2020.

ADOPTÉE

5.5 <u>CONFIRMATION DE L'AJUSTEMENT SALARIAL DU PERSONNEL POUR L'ANNÉE 2020</u> (07)

Il est proposé par le conseiller J.C. Duff appuyé par le conseiller P.E. Guilbault

2020-01-07 **ET RÉSOLU** :

d'autoriser un ajustement salarial au taux de 2,2 % (selon l'indice des prix à la consommation de septembre) pour l'année 2020 pour tous les employés, conformément à l'application de l'échelle salariale en vigueur.

ADOPTÉE

5.6 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT (08)

ATTENDU QUE la fonction de maire suppléant est assumée pour un terme d'un an en alternance par les membres du conseil intéressés.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne appuyé par le conseiller J.P. Naud

2020-01-08 **ET RÉSOLU QUE** :

le conseiller **J.-C. Duff** soit nommé maire suppléant jusqu'au 31 décembre 2020 et qu'il soit par conséquent autorisé à signer les documents officiels dans l'exercice de cette fonction.

ADOPTÉE

5.7 NOMINATION D'UN SUBSTITUT DE LA MAIRESSE AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE LA MRC (09)

2020-01-09

ATTENDU QUE l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* exige que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres, une personne pour agir à titre de substitut en l'absence de la mairesse aux assemblées du conseil de la MRC.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère I. Couture appuyé par le conseiller V. Dingman

2020-01-09 **ET RÉSOLU QUE** :

le conseiller **J.-C. Duff** soit désigné pour remplacer la mairesse aux assemblées du conseil de la MRC, lorsque celle-ci ne peut y assister, pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

5.8 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE TOPONYMIE (10)

2020-01-10

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres qui siégeront au comité de toponymie, qui est responsable d'analyser les propositions de toponymes et de faire des recommandations au conseil.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller P.E.Guilbault appuyé par le conseiller J.P. Naud

ET RÉSOLU:

- de désigner la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Jean-Claude Duff et Bernard Jeansonne comme délégués du conseil au comité de toponymie;
- 2. de nommer les personnes ci-après, membres du comité de toponymie de la municipalité, pour une période d'un an :

Diane Gagnon Serge Wagner

ADOPTÉE

5.9 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS (11)

2020-01-11

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres qui siégeront au comité des communications de la municipalité, comité qui est responsable de la diffusion de l'information pertinente concernant l'administration municipale et la vie communautaire.

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par le conseiller V. Dingman appuyé par le conseiller J.P. Naud

ET RÉSOLU:

- 1. de désigner la mairesse **Lisette Maillé** comme déléguée du conseil au comité des communications;
- 2. de nommer les personnes ci-après, membres du comité des communications de la municipalité pour une période d'un an :

Jean-Claude Duff Pierre Boislard Renée Donaldson Agent de développement-Vie communautaire

5.10 <u>RÉSOLUTION D'APPUI CONCERNANT LE PROJET DE LOI 48 – RÉFORME AGRICOLE (12)</u>

ATTENDU le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

2020-01-12 **ATTENDU QUE** le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

ATTENDU QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

ATTENDU QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

ATTENDU QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

ATTENDU QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

ATTENDU QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

ATTENDU QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

ATTENDU QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller P.E.Guilbault appuyé par le conseiller J.C. Duff

QUE la municipalité d'Austin :

- EXPRIME son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle;
- DEMANDE au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, au ministre responsable de la région de l'Estrie, M. François Bonnardel, au député M. Gilles Bélanger, ainsi qu'à la Fédération québécoises des municipalités.

ADOPTÉE

5.11 DEMANDE D'APPUI FINANCIER DU TRAIN DES MOTS (13)

ATTENDU QUE depuis 2011, la municipalité contribue financièrement au projet d'alphabétisation du Train des mots;

2020-01-13 **ATTENDU QU'**en 2017, le ministère de l'Éducation a consenti à l'organisme une aide financière substantielle qui assurera désormais le maintien de ses activités dans la MRC de Memphrémagog;

ATTENDU QUE le Train des mots a déposé une demande d'appui financier auprès de la municipalité pour l'appuyer dans ses démarches sur le territoire d'Austin;

ATTENDU QUE des argents sont prévus au budget de l'exercice courant.

2020-01-13 **EN CONSÉQUENCE**,

Il est proposé par le conseiller V. Dingman appuyé par le conseiller J.P. Naud

ET RÉSOLU:

d'octroyer la somme de 250 \$ au Train des mots afin de soutenir son initiative.

ADOPTÉE

5.12 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION 19-473 (14)

2020-01-14

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG MUNICIPALITÉ D'AUSTIN

RÈGLEMENT NUMÉRO 19-473 FIXANT :

LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE,

TAUX DES SERVICES POUR LA POLICE COMPRIS;

LA COMPENSATION POUR L'ENLÈVEMENT DES

DÉCHETS ULTIMES, DES MATIÈRES RECYCLABLES ET

DES MATIÈRES ORGANIQUES;

LA COMPENSATION POUR LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES;

LA COMPENSATION POUR LES COÛTS DU MAINTIEN DE L'INVENTAIRE ET

L'ÉQUILIBRATION DU RÔLE;

LE TARIF DU CAMP DE JOUR ET AUTRES COMPENSATIONS

POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à l'assemblée ordinaire tenue le 16 décembre 2019.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère I. Couture appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU QUE:

le présent règlement numéro 19-473 soit adopté et que ledit règlement ordonne, décrète et statue ce qui suit :

Article 1

QU'une taxe foncière générale au taux de 0,4525 \$ (quarante-cinq cents et vingt-cinq centièmes) par 100 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité pour l'exercice financier 2020 taxe qui comprend les services de la Régie de police de Memphrémagog au taux de 0,0975 \$ par 100 \$ d'évaluation;

Article 2 - Service résidentiel

QU'une compensation pour l'enlèvement des déchets ultimes, des matières recyclables et des matières organiques au tarif de 200,45\$ (deux cent dollars et quarante-cinq cents) par unité de logement soit exigée et prélevée pour l'exercice financier 2020;

Article 3 - Services aux industries, commerces et institutions (ICI)

- QU'une compensation pour l'enlèvement des déchets ultimes au tarif de 165,83 \$/verge³ (cent soixante-cinq dollars et quatre-vingt-trois cents), location du contenant comprise, ou de 41,90 \$/bac roulant (quarante et un dollars et quatre-vingt-dix cents) si un ou des bacs roulants sont utilisés;
- 2. QU'une compensation pour l'enlèvement des matières recyclables au tarif de 165,83 \$/verge³ (cent soixante-cinq dollars et quatre-vingt-trois cents),

- location du contenant comprise, ou de 83,80 \$/bac roulant (quatre-vingt-trois dollars et quatre-vingt cents) si un ou des bacs roulants sont utilisés;
- 3. QU'une compensation pour l'enlèvement des matières organiques au tarif de 165,83 \$/verge³ (cent soixante-cinq dollars et quatre-vingt-trois cents), location du contenant comprise, ou de 64,46 \$/bac roulant (soixante-quatre dollars et quarante-six cents) si un ou des bacs roulants sont utilisés; soient exigées :
 - pour chaque commerce;
 - · pour chaque dépanneur;
 - · pour chaque garage;
 - · pour chaque marina;
 - pour chaque salle de réception;
 - pour chaque ébénisterie;
 - pour chaque plage (développement privé);

2020-01-14 Article 4

QU'une compensation pour la vidange des systèmes septiques au tarif de 88,78 \$ (quatre-vingt-huit dollars et soixante-dix-huit cents) pour chaque unité de logement utilisé comme résidence permanente et habitée à l'année longue, soit exigée et prélevée pour l'année fiscale 2020;

Article 5

QU'une compensation pour le maintien de l'inventaire et l'équilibration du rôle d'évaluation au tarif de 10,20 \$ (dix dollars et vingt cents) pour chaque unité d'évaluation comportant au moins un bâtiment principal, et au tarif de 9,84 \$ (neuf dollars et quatre-vingt-quatre cents) pour chaque unité d'évaluation comportant un terrain vacant ou avec bâtiment accessoire seulement soit exigée de son propriétaire et prélevée pour l'année 2020, conformément à l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale;

Article 6

QU'une compensation pour le rechargement de gravier et l'entretien d'hiver au tarif de 609,62 \$ (six cent neuf dollars et soixante-deux cents) pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal, et au tarif de 233,69 \$ (deux cent trente-trois dollars et soixante-neuf cents) pour chaque unité d'évaluation comportant un terrain vacant soit exigée de son propriétaire situé dans le secteur du Développement Quatre-Saisons et prélevée pour l'année 2020, conformément aux règlements numéros 07-346 et 11-394 décrétant l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire dans le Développement Quatre-Saisons;

Article 7

QU'une compensation pour la vidange des bermes effectuée en 2019 et prévue en 2020 au tarif de 37,98 \$ (trente-sept dollars et quatre-vingt-dix-huit cents) pour chaque unité d'évaluation soit exigée de son propriétaire situé dans le secteur du Développement Quatre-Saisons et prélevée pour l'année 2020, conformément aux règlements numéro 17-447 concernant l'établissement d'un programme de réhabilitation de l'environnement visant à améliorer la qualité de l'environnement par l'amélioration des surfaces de roulement, des exutoires, des fossés de drainage et des fossés de chemins dits « de tolérance » faisant partie du secteur du lac-des-Sittelles; décrétant la vidanges des bermes des voies dans le Développement Quatre-Saisons;

Article 8

QU'une compensation pour l'entretien d'hiver au tarif de 294,88 \$ (deux cent quatre-vingt-quatorze dollars et quatre-vingt-huit cents) pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal, et au tarif de 100,00 \$ (cent dollars) pour chaque unité d'évaluation comportant un terrain vacant soit exigée de son propriétaire situé dans le secteur du Développement du Lac Webster et prélevée pour l'année 2020, conformément au règlement numéro 06-335 décrétant l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance des propriétaires dans le Développement du Lac Webster;

Article 9

QU'une compensation pour l'entretien d'hiver au tarif de 422,48 \$ (quatre cent vingt-deux dollars et quarante-huit cents) pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal soit exigée de son propriétaire situé dans le

secteur des **chemins des Cerfs, Bob et Pat** et prélevée pour l'année 2020, conformément au règlement numéro 07-350 décrétant l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance des propriétaires dans le secteur;

Article 10

QU'une compensation pour deux nivelages et l'entretien d'hiver au tarif de 349,25 \$ (trois cent quarante-neuf dollars et vingt-cinq cents) pour chaque unité d'évaluation soit exigée de son propriétaire situé sur le chemin Clark et prélevée pour l'année 2020, conformément au règlement numéro 11-392 décrétant l'entretien d'une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire du chemin Clark;

2020-01-14 Article 11

QU'une compensation pour le rechargement de gravier et l'entretien d'hiver au tarif de 592,51 \$ (cinq cent quatre-vingt-douze dollars et cinquante et un cents) pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal soit exigée de son propriétaire situé sur le chemin Dufresne et prélevée pour l'année 2020, conformément au règlement numéro 08-362 décrétant l'entretien d'une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire du chemin Dufresne;

Article 12

QU'une compensation pour deux nivelages et l'entretien d'hiver au tarif de 230,97 \$ (deux cent trente dollars et quatre-vingt-dix-sept cents) pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal soit exigée de son propriétaire situé sur le chemin Patterson et prélevée pour l'année 2020, conformément au règlement numéro 19-472 décrétant l'entretien d'une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire du chemin Patterson;

Article 13

QU'une compensation pour la fourniture des services municipaux au taux de 0,4525 \$ (quarante-cinq cents et vingt-cinq centièmes) par 100 \$ d'évaluation de la valeur non imposable de l'immeuble, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation, soit exigée et prélevée chaque année de chaque propriétaire d'un immeuble exempt de la taxe foncière comme le prévoit les paragraphes 12 et 19 de l'article 204 et de l'article 205 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Article 14

QU'une compensation pour l'achat de publicité dans le Bottin des produits et services d'Austin au tarif de 100 \$ pour une carte de visite ou de 350 \$ pour une demi-page deux couleurs soit prélevée pour tous les citoyens qui se prévaudront de ce service;

Article 15

QU'une compensation pour les frais d'inscription pour le camp de jour et pour le service de garde connexe soit prélevée pour tous les citoyens qui se prévaudront de ce service aux tarifs suivants :

Frais d'inscription pour huit semaines, pour une même famille :

200 \$
325 \$
460 \$
545 \$

Un supplément de 50 \$ par enfant est imposé aux non-résidents.

Frais d'inscription à la semaine :

Pour un enfant 60 \$
Deuxième, troisième et quatrième enfant d'une 50 \$, 45 \$ et 40 \$
même famille respectivement
Une surtaxe de 50 \$ par semaine s'applique pour les non-résidents.

Frais pour le service de garde avant et après les heures du camp de jour : 7 \$ par jour ou 30 \$ par semaine par enfant.

Article16

Lorsqu'un versement n'est pas effectué dans les délais prévus, seul le versement alors dû est exigible et porte intérêt au taux annuel décrété par résolution du conseil municipal.

Article 17

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi. Il est adopté dans son ensemble, article par article, paragraphe par paragraphe, de manière à ce que si un article ou un paragraphe était ou devait être un jour déclaré nul, les autres dispositions continueraient à s'appliquer autant que faire se peut.

Lisette Maillé Manon Fortin
Mairesse Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

5.13 ACQUISITION D'UN LOT LONGEANT LA ROUTE 112 POUR FINS DE PARC (15)

2020-01-15 **ATTENDU QUE** la municipalité souhaite aménager un sentier polyvalent longeant la Route 112 reliant le stationnement public du parc Chagnon-Shonyo et l'entrée du parc national du Mont-Orford;

ATTENDU la résolution 2018-04-74 autorisant l'acquisition d'une partie du lot 4 379 352 au montant de 5 000 \$;

ATTENDU QUE la partie de lots soit acquise de gré à gré avec le propriétaire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller J.P. Naud appuyé par le conseiller V. Dingman

ET RÉSOLU QUE :

- 1. le conseil autorise M^{me} Lisette Maillé, mairesse, et M^{me} Manon Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires à l'acquisition du terrain longeant la Route 112 afin d'aménager un sentier polyvalent reliant le stationnement public du parc Chagnon-Shonyo et l'entrée du parc national du Mont-Orford, soit une partie du lot 4 379 352;
- 2. les argents nécessaires à l'acquisition soient puisés à même le fonds pour fins de parc.

ADOPTÉE

6.1 <u>COMPTES PAYÉS ET PAYABLES, DÉPENSES DITES INCOMPRESSIBLES, DISPENSE DE LECTURE ET AUTORISATION DE PAIEMENT</u> (16)

Comptes payés après le 2 décembre	
Salaires au net du 2019-12-04 (incluant pompiers novembre)	23 108,47
Salaires au net du 2019-12-11 (incluant conseil)	38 035,12
Salaires au net du 2019-12-18	12 104,51
Salaires au net du 2019-12-25	7 713,95
Ministre du Revenu (décembre)	23 782,17
Receveur Général (décembre)	11 450,52
Bell Canada (hôtel de ville, ligne d'urgence, caserne)	840,43
Bell Mobilité	225,13
Hydro-Québec (hôtel de ville, casernes, éclairage public)	3 514,48
Fonds d'information (avis de mutations)	176,00
La Capitale Assurances (assurance groupe déc. et janv.)	7 183,91
Xerox (copies novembre, décembre)	498,78
Pitney Bowes (contrat de location timbreuse)	771,29
PitneyWorks (timbres)	2 299,50
MRC de Coaticook (billets Gala prix d'Excellence)	200,00

CIBC Visa (équipement bureau et dép. Incendie, ponceau, entretien bâtiments municipaux)	2752,2
Petite caisse (bornes sèches, célébration de retraite, divers)	307,40
Catherine Benoit (sculpture)	287,44
Soudure Maintenance Daniel (sculpture)	300,00
Boulangerie Les Herbes Hautes (souper réunion PFA)	112,00
APLS (subvention Fonds vert) ACPLG (subvention Fonds vert)	4 904,50
Guy Martineau (travaux divers caserne et patinoire, Shappie Trough)	4 897,94 1 282,84
Serge Wagner (frais conseil local du patrimoine)	149,65
Rémunération membres du CCU (séances juil déc. 2019)	1 100,00
Remboursements bibliothèque et sports	945,00
Remboursement de taxes (taxes trop payés)	414,56
Personnel (déployments / kilométrogo)	1 577,96
Personnel (déplacements / kilométrage) REER des employés 2020	4 075,90 21 856,85
NEEN dos cimpioyes 2020	21 000,00
Total payé au 13 janvier 2020 176 868,50 \$	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Câble-Axion Digitel inc (internet hôtel de ville)	68,93
Cain Lamarre (frais juridiques)	4 091,09
Mégaburo (fournitures et papeterie)	182,71
Infotech (papeterie) GDE Xerox (copies)	1 922,39 23,29
Ultima (assurances 2020)	44 219,00
ADMQ (cotisation)	923,43
COMAQ (cotisation et formation)	1 155,50
UMQ (cotisation)	939,81
Raymond Chabot Grant Thornton (audit 2019)	3 564,22
Cain Lamarre (forfait consultation 2020) Lotus Marketing (site web 2020)	2 987,92 586,37
FarWeb IT (frais mensuel et services techniques)	823.80
Le Reflet du Lac (avis public - chemin North)	217,30
Croix-Rouge (entente 2019)	259,25
Québec Municipal (adhésion annuelle)	334,94
Les Éditions Wilson & Lafleur inc (abonnement 2019)	182,70
Alain Viscogliosi (travaux de nettoyage extérieur)	80,48
Climatisation Roger Demers (appel de service - chauffage) Marché Austin (épicerie, divers)	313,31 46,24
SÉCURITÉ PUBLIQUE	40,24
Régie de Police de Memphrémagog (entente 2020)	55 340,16
Aréo-Feu (équipements)	1 336,01
PG Solutions (contrat d'entretien 2020)	2 897,37
Atmosphère (équipement de sécurité pompier)	275,93
Pierre Chouinard et Fils (diesel et essence) Prévimed inc. (oxygène - location et remplissage)	1 080,21 380,00
Communication Plus (équipement sécurité)	2 251,11
Napa Magog (équipement caserne)	229,07
Location Langlois (équipement sécurité et location tables)	1 360,58
Medimage (autocollants identification d'équipement)	164,96
Ressorts Charland (Sherb) inc. (réparation camion)	395,70
Centre d'Inspection Sherbrooke (inspection annuelle camion) Municipalité d'Eastman (entraide)	6,56 872,00
Ville de Cookshire-Eaton (formation pompiers)	1 425,00
Société Protectrice des Animaux (service janvier - juin)	3 069,16
TRANSPORT Excavation Stanley Mierzwinski (voirie d'été, divers)	764,58
Groupe ADE Estrie inc (travaux chemin North)	638,11
Focus (installation et location de GPS. frais mensuel GPS)	491,64
Signalisation 2020 (signalisation travaux d'urgence)	603,62
Les Entreprises ALJER (travaux d'urgence)	9 369,03
PermaRoute (travaux pavage)	1 184,24
Robert St-Pierre (coupe d'arbres)	781,83

Récupération L Maillé (service novembre)	172,46
Germain Lapalme et Fils (travaux d'urgence)	2 448,12
Équipements Stinson (Québec) inc (asphalte froid)	2 551,07
HYGIÈNE DU MILIEU et PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	
Ressourcerie des Frontières (encombrants 1er trimestre)	5 998,53
Groupe Environex (analyses d'eau)	234,56
RAPPEL (étude qualité des lacs)	2 288,00
MRC Memphrémagog (échantillonnage et transport collectif 2019)	1 021,62
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	
COMBEQ (adhésion annuelle)	707,10
LOISIRS ET CULTURE	
Les Encadrements Turgeon (toiles)	122,10
Lettrage Daniel Fontaine (bannières PFA)	321,93
Lettrage de l'Estrie (bannière PFA)	28,74
Media Spec (location d'équipement)	74,73
CRM (impression du bulletin municipal)	2 759,40
École Val-de-Grâce (entente intermunicipale annuelle)	828,00
FINANCEMENT	
AFFECTATIONS	
CONTRATS	
Eurovia Québec Construction inc (pavage North/Millington)	42 552,47
Exc. Stanley Mierzwinski (contrat déneigement)	70 268,90
Philip Stone (contrat déneigement)	3 496,58
Paysagement L'Unick (contrat déneigement et plaisirs d'hiver)	743,51
MTG enr (contrat déneigement)	1 136,34
Benoit Lefebvre (contrat déneigement)	479,06
R.I.G.M.R.B.S. (enfouissement)	5 633,93
Sani-Estrie inc. (matières résiduelles)	19 343,60
Lee Fancy (conciergerie)	849,40

Total à payer au 13 janvier 2020 311 899,70 \$

ATTENDU QUE la secrétaire dépose la liste des comptes payés et payables ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée.

2020-01-15 **EN CONSÉQUENCE**,

Il est proposé par le conseiller V. Dingman appuyé par le conseiller P.E. Guilbault

ET RÉSOLU QUE:

- 1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2. dispense de lecture de la liste déposée soit accordée;
- 3. les comptes payés au montant de 176 868,50 \$ soient approuvés;
- 4. le paiement des comptes payables au 13 janvier 2020 au montant de 311 899,70 \$ soit approuvé;
- **5.** la signature des chèques correspondants soit autorisée.

ADOPTÉE

6.2 DÉPÔT ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2019

La secrétaire-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses comportant les entrées des recettes et des dépenses connues au 31 décembre 2019.

7.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET TECHNICIEN EN PRÉVENTION

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

* * *

7.2 NOMINATION D'UN LIEUTENANT QUATRIÈME GRADE AU SEIN DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (17)

ATTENDU que les protocoles d'intervention prescrite par le NFPA exigent que chaque équipe en intervention soit supervisée par un officier;

2020-01-17

ATTENDU que le directeur du Service de sécurité incendie, M. Paul Robitaille, propose la nomination de M. Stephen Nicholson à titre de lieutenant, quatrième grade, à compter du 14 janvier 2020;

ATTENDU que M. Stephen Nicholson détient les qualifications nécessaires exigées par l'École national de pompiers du Québec pour occuper un poste d'officier.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller V. Dingman appuyé par le conseiller J.C. Duff

ET RÉSOLU:

D'accepter la proposition du directeur du Service de sécurité incendie de nommer M. Stephen Nicholson à titre de lieutenant, quatrième grade, au sein du Service de sécurité incendie d'Austin aux conditions établies.

ADOPTÉE

8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 19-472 DÉCRÉTANT L'ENTRETIEN D'UNE VOIE PRIVÉE OUVERTE AU PUBLIC PAR TOLÉRANCE DU PROPRIÉTAIRE DU CHEMIN PATTERSON (18)

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG MUNICIPALITÉ D'AUSTIN

> RÈGLEMENT N° 19-472 DÉCRÉTANT L'ENTRETIEN D'HIVER D'UNE VOIE PRIVÉE OUVERTE AU PUBLIC PAR TOLÉRANCE DU PROPRIÉTAIRE DU CHEMIN PATTERSON

2020-01-18

ATTENDU QUE le chemin Patterson, situé sur le territoire de la municipalité d'Austin, est ouvert au public par tolérance du propriétaire;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, ch. C-6), toute municipalité locale peut entretenir de telles voies privées, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

ATTENDU QUE la majorité des occupants riverains de la voie privée ont présenté une requête afin que la municipalité entretienne cette voie privée;

ATTENDU QUE le conseil croit opportun de donner suite à la requête de ces contribuables;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance antérieure de ce conseil tenue le 2 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère I. Couture appuyé par le conseiller V. Dingman

ET RÉSOLU:

d'adopter le présent règlement, lequel ordonne et décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le conseil ordonne, sur requête des occupants riverains, l'entretien d'hiver de la voie privée ouverte au public par tolérance du chemin Patterson apparaissant en rouge dans l'annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

2020-01-18 **Article 3**

L'entretien d'hiver comprend, notamment, un nivelage à l'automne et au printemps ainsi que le déneigement et l'épandage d'abrasif, de fondant chimique ou de sable.

Article 4

Les travaux d'entretien seront exécutés par ou pour la municipalité, à la charge et aux frais du secteur concerné.

Article 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées pour les travaux d'entretien d'hiver, il est exigé et sera prélevé, pour l'hiver 2019-2020, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation illustré dans l'annexe « A », une compensation de 230,97 \$, taxes incluses.

Article 6

mairesse

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Lisette Maillé Manon Fortin

ADOPTÉ

directrice générale et secrétaire-trésorière

9.1 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (19)

2020-01-19 **ATTENDU QU**'il y a lieu de nommer les membres constituant le comité consultatif en environnement (CCE) de la municipalité;

ATTENDU QU'en offrant sa disponibilité pour siéger au CCE, un citoyen manifeste son engagement social dans le cadre d'une mission d'intérêt public. Tout citoyen siégeant au CCE exerce ses responsabilités au meilleur de ses compétences et avec loyauté envers la municipalité. Il doit favoriser le respect envers les autres membres du comité et assurer la confidentialité des informations portées à sa connaissance.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller J.C. Duff appuyé par le conseiller J.P. Naud

ET RÉSOLU:

- 1. de désigner les conseillers **Isabelle Couture** et **Paul-Émile Guilbault** comme délégués du conseil au CCE;
- **2.** de nommer les personnes ci-après, membres du CCE pour une période d'un an :

Diane Brochu Réal Dextradeur Johanne Desforges Alexandre Rose, représentant administratif

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE CONSERVATION DES 9.2 **VALLONS DE LA SERPENTINE** (20)

ATTENDU QUE Conservation des Vallons de la Serpentine (CVS) est un organisme voué à la conservation des milieux naturels du bassin versant du ruisseau de la Serpentine et a élargi son champ d'action afin de mieux l'intégrer à la protection du corridor appalachien et ce, pour le territoire des municipalités d'Austin, de Bolton-Est et d'Eastman;

2020-01-20

ATTENDU QUE CVS sollicite une aide financière pour 2020 sous forme d'une contribution de 2 000 \$ au fonds de gestion de CVS pour lui permettre de poursuivre les dossiers de conservation qui sont bien entamés à Austin et dont les frais afférents (taxes pour les terrains en fonds propre, assurances, balisage et surveillance) vont en augmentant et de faire en sorte que le fonds de gestion puisse également croître afin que les intérêts couvrent les dépenses et ainsi assurer la pérennité de CVS;

ATTENDU QUE les argents sont prévus au budget de l'exercice courant.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère I. Couture appuyé par le conseiller P.E. Guilbault

ET RÉSOLU QUE:

le conseil autorise un don de 2 000 \$ à Conservation des Vallons de la Serpentine et saisit l'occasion pour féliciter l'organisme de son engagement et de son travail voué à la conservation des milieux naturels.

ADOPTÉE

9.3 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE MEMPHRÉMAGOG **CONSERVATION INC.** (21)

2020-01-21

ATTENDU QUE l'organisme Memphrémagog Conservation Inc. (MCI) sollicite une contribution financière de la municipalité afin de soutenir ses efforts visant à protéger la santé du lac Memphrémagog en 2020.

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne appuyé par la conseillère I. Couture

ET RÉSOLU QUE:

le conseil autorise un don de 2 500 \$ à Memphrémagog Conservation Inc. et saisit l'occasion pour féliciter l'organisme de son engagement et de son travail bénévole de ces 52 dernières années.

ADOPTÉE

DEMANDE DÉROGATION MINEURE N° 2019-14 - LOTS 5385798 ET 5385774 9.4 (22)

2020-01-22

ATTENDU la demande de dérogation mineure n° 2019-14 pour permettre la construction d'un abri d'auto dans la cour avant minimale;

ATTENDU la marge avant minimale pour la zone 7.12-RV est de 10 mètres et l'implantation du bâtiment principal est de 5,34 mètres;

ATTENDU QUE le bâtiment principal est déjà dérogatoire quant à la marge de recul avant, mais protégé par droits acquis;

ATTENDU QUE le projet proposé aurait comme conséquence de réduire la marge à 1,7 mètre;

ATTENDU la proximité du chemin Cooledge et l'étroitesse de son emprise, dont la gestion incombe au ministère des Transports du Québec;

ATTENDU l'avis défavorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

2020-01-22 **EN CONSÉQUENCE**,

Il est proposé par le conseiller J.C. Duff appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU QUE:

la demande de dérogation mineure n° 2019-14 soit refusée, conformément à l'avis du CCU.

ADOPTÉE

10.1 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CULTUREL (23)

2020-01-23 **ATTENDU QU**'il y a lieu de nommer les membres formant le comité culturel de la municipalité, un comité de bénévoles qui organisent des activités diverses visant à enrichir la vie culturelle de la collectivité.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère I. Couture appuyé par le conseiller P.E. Guilbault

ET RÉSOLU:

- 1. de désigner les conseillers **Jean-Pierre Naud** et **Jean-Claude Duff** comme délégués du conseil au comité culturel;
- **2.** de nommer les personnes ci-après pour une période d'un an, à titre de membres du comité culturel :

Renée Bourque Claire Gagnon Gaétane Lafontaine

Le comité sera heureux d'accueillir tout nouveau membre.

ADOPTÉE

10.2 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DES LOISIRS (24)

2020-01-24 **ATTENDU QU**'il y a lieu de nommer les membres formant le comité des loisirs de la municipalité, un comité de bénévoles qui organisent diverses activités afin d'enrichir la vie communautaire d'Austin.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller J.C. Duff appuyé par le conseiller V. Dingman

ET RÉSOLU:

- 1. de désigner la conseillère **Isabelle Couture**, comme déléguée du conseil au comité des loisirs:
- **2.** de nommer les personnes ci-après, membres du comité des loisirs pour une période d'un an :

Julie Bouffard Rollande Couture Audrey Cyr Diane Martin André Lauriault

Le comité sera heureux d'accueillir tout nouveau membre.

12.1 DEMANDE DE DON DU CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE JEVI (25)

ATTENDU QUE l'organisme *JEVI* est un organisme de bienfaisance enregistré qui œuvre à la prévention du suicide en Estrie, où près d'une personne se suicide chaque semaine;

2020-01-25

ATTENDU QUE l'organisme sollicite un soutien financier afin de pourvoir à une hausse anticipée étant donné que la demande d'aide ne cesse d'augmenter, passant de 7 235 interventions téléphoniques en 2012 à plus de 17 000 en 2018 et l'importance de maintenir ainsi la qualité de ce service essentiel qui répond aux besoins immédiats des personnes en demande d'aide;

ATTENDU QUE des argents sont prévus au budget de l'exercice courant.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault appuyé par le conseiller J.C. Duff

ET RÉSOLU:

d'octroyer la somme de 500 \$ au centre de prévention *JEVI* Estrie afin d'appuyer les efforts de prévention du suicide en Estrie.

ADOPTÉE

2020-01-26 **17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE** (26)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller P.E. Guilbault, l'assemblée est levée à 20 h 05.

Lisette Maillé Mairesse	Manon Fortin Secrétaire-trésorière	
Cependant, ma signature ne vaut pas p laquelle j'exerce le droit de veto prévu à		_ poui
Je, Lisette Maillé, mairesse de la munio présent procès-verbal équivaut à la sigr contient au sens de l'article 142 (2) du C	nature par moi de toutes les résolutio	